Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2022-269** **05/04/2022**

Date de mise en application : 05/04/2022
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDCAR/2022-92 du 02/02/2022 : Modalités d'élaboration des tableaux d'avancement à l'échelon spécial du grade de la classe exceptionnelle des corps d'enseignement et d'éducation du MAA au titre de l'année 2022.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Rectificatif - Modalités d'élaboration des tableaux d'avancement à l'échelon spécial du grade de la classe exceptionnelle des corps d'enseignement et d'éducation du MAA au titre de l'année 2022.

Destinataires d'exécution
DRAAF/services régionaux de la formation et du développement DAAF/services de la formation et du développement Établissements d'enseignement technique agricole publics Établissements d'enseignement supérieur agricole publics Administration Centrale Directeurs et directrices des lycées maritimes Opérateurs Ministère de la Mer Pour information : Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales de l'enseignement agricole public

Résumé :

La présente note a pour objet de modifier le barème indiqué dans l'annexe III intitulé « Barème et critères d'établissement des tableaux d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle » de la note n° 2022-92 du 2 février 2022.

Le point 1 relatif à l'appréciation est modifié de la façon suivante :

Barème

1. **L'appréciation**

Excellent	40 points
Très satisfaisant	30 points
Satisfaisant	20 points
Insuffisant	0 point

Les autres dispositions de la note demeurent inchangées.

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la gestion des carrières
et de la rémunération

Laurent BELLEGUIC